

Association « PHENIX DE LA GENDARMERIE »
7 Boulevard Marie Stuart,
Bâtiment Bourchanin Appt 12
45000 Orléans
06.98.45.58.25



Fait à Orléans,
le 22 août 2026

RÈGLEMENT DE LA COURSE DÉFI SPORTIF #AVECNOSPHEIX

au profit de l'association PHÉNIX DE LA GENDARMERIE

I/ Organisation

L'événement se déroule sur une période de 10 semaines, du 07 octobre 2026 au 16 décembre 2026, lors de la journée des blessés à la DGGN.

II/ Présentation

Cette manifestation consiste à réaliser individuellement un parcours d'une distance selon son choix, en marchant, en roulant, en nageant, en courant ou tout autre discipline. L'utilisation d'un vélo électrique ou d'une trottinette électrique n'est pas prise en compte dans le classement final.

Le chronométrage et le mesurage seront issus des données d'activité captées par les outils numériques des participants (Strava, Garmin, etc..) ou tout simplement à l'aide d'une montre.

Les parcours doivent être réalisés sur des lieux ne présentant aucun risque pour les participants ou les autres usagers, dans le respect du code de la route ou tout autre code en vigueur.

La compétition comporte classement général comprenant toutes les catégories confondues :

- Un classement féminin pour le 5km et le 10km
- Un classement masculin pour le 5km et le 10km

III/ Déroulement des épreuves

Les participants devront tous s'être inscrits avant la fin de la manifestation connectée sur le site www.protiming.fr

Les distances à réaliser pour être prises en compte dans les classements devront être scrupuleusement respectées.

La période de prise en compte des activités s'étend du 07 octobre 2026 à minuit au 16 décembre 2026 à 23h59.

S'agissant d'un défi virtuel, le nombre de participants sur l'ensemble des épreuves est illimité.

IV/ Conditions de participation

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité. Pour les participants mineurs, ces derniers devront obligatoirement être accompagnés par un adulte. Tout participant ne pratiquant pas d'activité

sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation de la course.

Les participants devront réaliser leur course sur un site ne présentant aucun risque pour leur propre intégrité physique ou celle des autres usagers.

Le cas échéant, le code de la route ou tout autre code ou règlement en vigueur devront être impérativement respectés.

Le parcours doit être plat, dans la mesure du possible. Le recours à un véhicule ou accessoire électrique permettant de fausser la performance, de type trottinette ou vélo, est prohibé. Pour les mineurs, la participation au challenge se fera sous l'entière responsabilité de(s) personne(s) ayant l'autorité parentale.

Dix lots seront mis en jeu pour le concours photos de l'événement dans 10 catégories :

- photo du plus beau panorama
- photo la plus drôle
- challenge enfant
- photo la plus jolie
- photo la plus insolite
- photo de l'esprit Phénix
- photo du clin d'oeil du phénix
- photo de l'équipier à 4 pattes (ou plus, ou moins ;-)
- photo de la camaraderie et de la solidarité
- photo des générations

N'oubliez pas de mettre en avant les couleurs du dossard et/ou le Phénix que vous avez adopté au préalable sur

<https://www.helloasso.com/associations/les-phenix-de-la-gendarmerie>

VI/ Inscriptions

Les inscriptions sont au tarif de 6 € par dossard pour chaque course. Les inscriptions sont à enregistrer en ligne sur la plateforme www.protiming.fr

En s'inscrivant les participants reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de leur course. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

VI/ Données d'activités

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives à leurs courses à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé. Ces données devront être ensuite importées sur la plateforme www.protiming.fr

La présentation des temps de course ne constitue pas un classement officiel et ils sont donnés à titre indicatif. Toutes les données relatives à l'activité du coureur (distance parcourue et chronométrage) pendant l'événement sont enregistrées par son dispositif électronique personnel.

Ni l'association Phénix de la gendarmerie, ni Pro-timing ne sauraient être tenus responsables des problèmes techniques de l'appareil électronique personnel du coureur.

Les temps réalisés ne seront pas considérés comme officiels au sens de la réglementation de la FFA.

VII/ Sécurité

La participation à la manifestation peut s'effectuer en tout lieu, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (codes et règlements en vigueur). Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser sa course dans des conditions optimales.

Aussi, il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles et d'adapter son activité en fonction

VIII/ Assurance

Il est recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non- licencié(e)s à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à la manifestation. Le participant déclare être assuré en responsabilité civile, notamment dans le cadre de son activité sportive.

IX/ Gestion des données personnelles

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite "informatique et libertés" les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Plus d'informations <https://protiming.fr/Pages/generalConditions>

X/ Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'évènement pourra être annulé ou interrompu.

XI/ Acceptation du règlement

La participation à cette manifestation implique l'acceptation express et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentants légaux pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'association « PHENIX DE LA GENDARMERIE » se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Aussi, elle se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Le cas échéant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation de cette manifestation et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.

Elisabeth ESPANET – Présidente de l'Association Phénix de la Gendarmerie